

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1172 du 12 octobre 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1172

EDITORIAL : Justice ou Harmonie ? pp. 1-2

CONJONCTURE : «Il n'y a pas de repas gratuit» pp. 3-4

ACTUALITÉ : Dès la maternelle, la contenu de l'enseignement va changer p. 4 - L'improvisation fiscale p. 5 - Montebourg met le plan industriel entre de bonnes mains p. 5

DEMANDEZ LE PROGRAMME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

Justice ou Harmonie ?

Les dérives de l'Etat Providence ont été le plus souvent légitimées par la « justice sociale ». La justice sociale est un concept trompeur, un « mirage », disait Hayek. Il serait temps de passer à autre chose et de rechercher non plus la justice mais l'harmonie sociale, seule clé d'une société de libertés.

La justice sociale porte déjà toutes les ambiguïtés de la justice elle-même. Qu'est-ce qui est juste ? Hayek soutient que la justice est un concept frappé « d'inconnaissance » : on ne peut l'approcher que par une connaissance négative (emprunt à Saint Thomas). On sait ce qui est injuste, sans savoir pour autant ce qui est juste. Pour Hayek plusieurs concepts ne peuvent se comprendre qu'à travers cette connaissance négative : la paix est absence de guerre, le vrai ne se découvre que

par le faux. Mais décréter ce qu'est la justice, la paix, ou la vérité est hors de portée de l'esprit humain, c'est une « présomption fatale ». Ce point de vue s'éclaire par son contraire, exprimé par tous les positivistes : est juste ce que la loi a défini comme tel. Mais qui a dit que la loi était « juste » ? S'agissant de la justice sociale, John Rawls veut la définir comme un équilibre entre ce qui est nécessaire au pauvre et inutile au riche. La justice sociale s'obtient par une redistribution qui consiste à donner le maximum possible à ceux qui ont le minimum. Hélas il est impossible de calculer ce « maxi-min », ce seuil à partir duquel trop donner aux pauvres finit par appauvrir les riches et rend toute redistribution perdante pour tous. Ainsi, qu'il s'agisse de définir la justice ou la justice sociale, c'est un constat d'impuissance, d'inconnaissance qui s'impose. >>

BULLETIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Justice ou Harmonie ? (suite)

Loin de philosopher, la plupart de ceux qui se réfèrent à la justice sociale la ramènent à l'égalitarisme. La justice c'est l'égalité : égalité des droits sans doute, mais aussi égalité dans les faits. Ainsi on tiendra pour injuste tout écart, toute différence. Vive les gens normaux, c'est à dire normés par l'Etat Providence.

Nous sommes aujourd'hui en France submergés par l'égalitarisme le plus extrême qui inspire la chasse aux riches, mais aussi la traque à la réussite, au mérite : on ne veut plus de premiers en classe, on pratique la discrimination positive : mêmes fonctions, mêmes revenus entre hommes et femmes, nationaux et immigrés, jeunes et vieux, chômeurs et salariés. L'égalitarisme ne supporte aucun écart, donc aucune initiative, aucune personnalisation : c'est la marche forcée au collectivisme. Mais, comme toujours, dans cette société des égaux, il y en a qui sont plus égaux que d'autres. C'est que le pouvoir (démocratique, bien sûr) leur confère privilèges et passe-droits.

*“ La France
submergée par
l'égalitarisme
extrême ”*

Le succès de l'égalitarisme provient sans doute de l'héritage de siècles d'étatisme, un régime où la fortune ne se fait pas dans l'industrie, le commerce, ou la finance, mais dans les allées du pouvoir. Suprême

hypocrisie : ceux qui vivent des deniers publics dénoncent les entrepreneurs et les financiers comme les responsables des inégalités !

C'est que là-dessus est passé le mythe de la lutte des classes, largement diffusé dans « l'école de la République » : celui qui a réussi a nécessairement exploité quelque autre. Tout enrichissement constitue donc en soi une injustice, qu'il faut réparer, et l'Etat s'en charge.

L'égalitarisme aboutit à ruiner tout le monde, à bloquer la libre entreprise et l'innovation, à créer du chômage. « A quoi servent les riches » : l'ouvrage de Jean Philippe Delsol et Nicolas Lecaussin rappelle l'éminence des services rendus par les riches. Hayek allait jusqu'à faire de l'inégalité le vrai ferment du développement économique, car au sein d'une société il faut des gens qui prennent le risque d'explorer des voies nouvelles et qui en aient les moyens. Est-il préférable que la richesse s'accumule entre les mains d'un dictateur, de son armée et de sa clientèle ?

Dans une société de libertés, la règle est celle de la diversité. Diversité des fortunes, des revenus, des métiers, diversité des familles, des religions, diversité des opinions. Le miracle d'une société libre est de trouver une harmonie entre tous ces gens si divers, dont les intérêts personnels sont si différents. Différents, mais pas opposés : car, d'une part, la pratique des libres échanges marchands permet de bénéficier à tous et, d'autre part, il y a des règles de procédure, de « juste conduite » qui permettent de respecter la liberté et la

dignité de chaque membre de la communauté.

Seule l'harmonie est compatible avec la nature des êtres humains, qui sont divers, chaque personne étant « unique et irremplaçable » (Jean Paul II). La justice est donc dans la conduite, pas dans les résultats. L'égalité est dans les droits individuels, pas dans les niveaux de vie. D'ailleurs, dans une société de libertés, la prospérité est au rendez-vous, de sorte que les perspectives de progrès personnel sont largement ouvertes. Quand on cesse d'être obnubilé par les inégalités, quand on cesse de rechercher l'uniformité, quand on fait place au mérite et à l'initiative, quand on accepte la diversité, l'harmonie sociale est au rendez-vous et chacun peut trouver le chemin de son épanouissement personnel.

*“ Harmonie :
respecter les autres,
admettre
la diversité. ”*

Ce sont ces principes fondamentaux qu'on aimerait bien entendre rappeler par une classe politique qui croit se faire élire sur un programme de justice sociale, mais qui nous vaut la ruine économique et la haine sociale.

Jacques Gareilo

« IL N'Y A PAS DE REPAS GRATUIT »

Phrase célèbre de Milton Friedman, prix Nobel « There is no free lunch ». Mais connaît-on l'anglais, Friedman et le b.a.-ba de l'économie en France ? J'en doute. Chez nous, on aime tout ce qui n'est pas payé directement par l'utilisateur immédiat, parce qu'on croit que c'est gratuit. L'épisode du tiers-payant chez les médecins en est un exemple de plus, un autre exemple est celui de la garantie universelle des loyers (GUL) : le locataire n'a plus rien à payer. Tout cela crée une irresponsabilité générale où les revenus et le mode de vie sont désormais sans lien avec l'effort productif.

Mais il y a la face cachée de la gratuité : d'une part, elle pousse à la surconsommation, d'autre part la facture est présentée tôt ou tard, via l'impôt ou le chômage.

Il y a gratuité et gratuité

La formule de Friedman a des racines anciennes. Elle fait allusion à certaines pratiques commerciales du XIX^e siècle, consistant à donner un repas « gratuit » à ceux qui consommaient une boisson. Elle a un sens évident : il y a toujours quelqu'un qui paie, soit une autre personne, soit la personne elle-même qui ne s'en rend pas compte, parce qu'on lui a fait payer l'addition d'une autre façon plus indolore, du moins dans un premier temps.

Qu'on m'entende bien : la gratuité existe dans les relations humaines, elle prend corps à travers la charité, ou la solidarité personnelle, familiale ou communautaire. Mais il s'agit dans tous ces cas de l'utilisation volontaire d'un revenu légitimement gagné, que l'on va engager pour aider les autres. Cette gratuité-là n'est pas ici en cause et a une valeur morale certaine.

Mais il existe aussi et surtout une gratuité artificielle. Ici, la démarche est inverse : on affiche la gratuité d'un bien et on le fait payer par quelqu'un d'autre, sans lui demander son avis : la valeur morale de cette charité forcée est nulle.

Généralisation de la gratuité

Ces derniers mois ont vu en France l'accentuation d'une dérive déjà ancienne, transcendant les clivages politiques : au nom de la justice sociale, il faut multiplier les biens et services

gratuits. N'est-ce pas, dit-on, la logique des services publics ? Gratuite l'éducation, de l'école à l'université ; gratuite la santé ; gratuits certains transports publics ; gratuite la justice ; gratuite la sécurité ; gratuits les loisirs et les spectacles « offerts » par les collectivités locales ; gratuit le crédit grâce au prêt à taux zéro. Et ainsi de suite...

Le gouvernement Ayrault s'est surpassé ces derniers temps, notamment dans le domaine de la santé. En 2017, ce sera la généralisation du tiers-payant chez les médecins libéraux : le malade n'aura même pas à sortir son carnet de chèque (sauf chez les médecins aux honoraires libres, ce qui lui apprendra à se rendre chez des médecins qui refusent de devenir des fonctionnaires). Comme le disait la Nouvelle Lettre du 28 septembre, ce qui semble intéresser nos ministres « n'est pas de savoir si les Français sont bien soignés, mais si tout le monde peut être soigné gratuitement ». Suite logique du tiers-payant chez le pharmacien ou le kiné.

Au nom de quoi ? De la justice sociale, concept discutable comme l'a montré Hayek ; mais en quoi est-il juste de subventionner tout le monde, riches et pauvres, par la gratuité ? La gratuité pour tous, est-ce la justice ? Ce phénomène, ici comme ailleurs, est un pas de plus vers la socialisation et l'étatisation. Rêve-t-on d'un système à l'anglaise, faisant des médecins des agents de l'Etat ?

Les pièges de la gratuité

La gratuité est mauvaise conseillère. Car elle fausse tous les choix de consommation et de production, et crée de la sorte des pénuries et des excédents. Dans une économie de marché, c'est le prix qui guide nos choix et c'est face à lui que nous devons choisir d'affecter nos « droits de vote monétaires » pour réaliser le « plébiscite quotidien du marché ». Nous regardons notre budget, le prix et le service que le produit acheté peut nous rendre.

Si le prix est moins élevé, à service égal, nous achèterons plus. Mais quand le prix est nul, nous consommons encore plus. La gratuité conduit toujours à une surconsommation. Pourquoi se gêner, pourquoi compter, pourquoi faire attention, puisque c'est gratuit ? Le déficit de l'assurance-maladie doit-il nous inciter à pousser encore plus loin la gratuité, afin de transformer le gouffre en tonneau des Danaïdes ?

En revanche, celui qui paye avec son propre argent réfléchit deux fois avant de consommer plus. Mais voici que les partisans de la gratuité avancent l'argument décisif : que faire pour ceux qui, ayant de faibles revenus, ne peuvent accéder à certains services vitaux ? La réponse n'est-elle pas dans la gratuité généralisée ? Certainement pas : elle est source de gaspillage dans tous les secteurs ? D'ailleurs la gratuité est une subvention versée aux riches aussi bien qu'aux pauvres. >>

Après la dette publique, la dette sociale (suite)

Il y a en fait de nombreuses réponses à l'impécuniosité de certains, ne serait-ce que les systèmes d'assurance, qui permettent de faire jouer la solidarité quand la charge financière est trop lourde. Et pour ceux qui n'ont pas de quoi s'assurer, on peut imaginer des systèmes spécifiques, comme l'impôt négatif ou les chèques santé. Enfin, pourquoi ignorer les miracles opérés par l'aide personnelle volontaire ?

Qui paie ce qui est gratuit ?

Dans la gratuité, il y a toujours une question qu'on évite de poser : qui paie ? Il faut bien que quelqu'un paie tout ce qui est « gratuit ». Le payeur en dernier ressort c'est le contribuable ou l'assuré social, frappé par les prélèvements obligatoires, impôts ou cotisations.

La gratuité implique que la charge financière sera portée par « les autres ». Qui sont-ils ? Des riches ? Quand les dépenses publiques dépassent 56% du PIB, il ne s'agit plus de faire « payer les riches » mais de faire payer tout le

monde. Celui qui bénéficie de la gratuité finit par en payer lui-même le prix et, compte tenu du gaspillage engendré, il paie bien plus cher que s'il avait acheté directement le service.

Combien de Français connaissent le coût réel de l'assurance-maladie, des retraites ou des prestations sociales ? Ce coût leur est masqué, qu'il s'agisse des cotisations sociales pour lesquelles on ne prend pas en compte la part « patronale », pourtant prélevée sur la valeur du travail du salarié, ou qu'il s'agisse des impôts indirects « indolores », inclus dans le prix d'achat comme la TVA ou la TIPP. Voilà pourquoi l'ALEPS propose depuis des années la feuille de paie vérité ou, encore mieux, le versement du « salaire complet ».

Une autre façon de dissimuler le coût réel de la gratuité, c'est d'imposer de faux prix. Là encore, le gouvernement en a rajouté une couche, notamment dans le domaine du logement. En principe les prix contrôlés, comme ceux des loyers, sont inférieurs au prix

que le marché aurait spontanément donné. Cette gratuité partielle induit une surconsommation, tandis que le faux prix réduit l'offre : la pénurie de logements en est le résultat immédiat.

Enfin, le principe de gratuité conduit aussi à généraliser de faux revenus, de « faux droits », qui permettent à beaucoup de gens de vivre avec le sentiment que tout leur est dû. Le revenu minimum offert aux plus jeunes en est un bon exemple : excellente façon de déresponsabiliser les jeunes et de les vouer au chômage.

Il faut avoir fait l'ENA, il faut vivre dans des cabinets ministériels, prendre ses repas aux frais du contribuable et monter dans sa voiture ministérielle avec chauffeur pour croire qu'il y a des repas gratuits. Les gens qui travaillent, eux, savent qu'il y a toujours quelqu'un qui paie et que connaître le vrai prix des choses, c'est la condition de vivre libre et responsable de ses choix.

Jean Yves NAUDET

Dès la maternelle le contenu de l'enseignement va changer

Après les rythmes scolaires, Peillon va réformer les programmes

Le succès appelle le succès. Fier de sa réforme des rythmes scolaires et de l'accueil enthousiaste qu'elle a reçu, Vincent Peillon vient d'installer jeudi dernier le Conseil Supérieur des Programmes. Il sera présidé par Alain Boissinot, professeur de lettres, ancien recteur et directeur de cabinet de Luc Ferry (une référence), Anny Cazenave, géophysicienne membre de l'Académie des Sciences et spécialiste du développement durable en sera la vice-présidente. D'autres personnalités (beaucoup d'inspecteurs généraux), six parlementaires et quelques autres vont travailler sur la refonte des programmes.

Il y a urgence, dit Vincent Peillon. Une urgence qui débute dès la maternelle : les maîtresses n'ont-elles pas tendance à apprendre aux enfants à lire et à compter, alors que cela ne doit se faire qu'à partir du cours préparatoire ? Elles handicapent ainsi des enfants qui ne peuvent suivre. Toujours pour donner leur chance aux enfants en difficulté, l'apprentissage d'une matière devrait se faire non pas en un an, mais sur un cycle de trois ans. Originalité : un cycle réunirait les deux cours moyens et la classe de sixième, plus de cloison entre l'école et le collège – facile à gérer pour les établissements !

Vincent Peillon rappelle les « priorités de l'École de la République », dont « l'éducation à l'environnement et au développement durable, le respect de l'égalité entre les sexes, la valorisation des langues et cultures régionales, la promotion d'une plus grande ouverture sur l'Europe et sur le monde... » Il demande aussi de se référer au rapport sur l'enseignement de la morale laïque.

Voilà de quoi rassurer les familles aujourd'hui inquiètes de la nullité des résultats scolaires. Espérons que cette réforme s'impose aussi à l'enseignement privé dit « libre » ! •

L'improvisation fiscale

Les entreprises sont des jouets entre les mains de Bercy

Au gouvernement, c'est comme aux Galeries Lafayette : il se passe toujours quelque chose de nouveau. La créativité de nos dirigeants est explosive, dans tous les domaines. Il ne se passe pas un jour sans que nos dirigeants ne livrent en pâture à la presse quelque annonce fracassante : excellent moyen de faire oublier l'échec économique, le désordre social, les revers diplomatiques, les lois Taubira et Duflot.

Cette improvisation permanente est anti-démocratique ; les textes s'écrivent sur un coin de bureau à Bercy, Matignon ou l'Élysée. Le projet de loi de finances soumis au Parlement est rectifié à la hâte sans qu'aucune commission ne l'ait étudié. Qui conçoit les mesures ? Suivant quelle procédure ? Nul ne le sait.

Mais cette improvisation est éga-

lement anti-économique et les entrepreneurs sont déroutés par le changement permanent des textes qui régissent leur activité, en particulier les textes concernant la fiscalité. L'exemple le plus extrême est celui de l'impôt sur les sociétés. Le projet de loi de finances prévoyait comme base de la taxation des entreprises l'excédent brut d'exploitation (EBE). Comme tant d'autres, nous avons dénoncé cette aberration : les entreprises investissant le plus seraient les plus taxées, comme naguère la taxe professionnelle, « l'impôt idiot ». Le tollé entraîné chez les patrons a immédiatement porté ses fruits. Bercy a renoncé à l'impôt EBE. Mais, pour combler le manque à gagner, Bercy prévoit que, pendant les deux années à venir, le taux de l'impôt sur les sociétés soit porté de 36,1% à 38%, record absolu en Europe. En la circonstance,

deux choses sont inadmissibles. La première est l'acharnement à traquer le profit, alors que « le profit d'aujourd'hui est l'investissement de demain et l'emploi d'après demain » (Helmut Schmidt) ; un acharnement stupide puisque la fiscalité à ce niveau découragera beaucoup d'investisseurs, notamment étrangers, et les recettes fiscales, selon l'effet Laffer, diminueront. La deuxième est l'instabilité des règles du jeu fixées par l'Etat. Le doute envahit l'esprit des entrepreneurs, des innovateurs : quel sera leur sort fiscal, quelle sera la rentabilité des projets ? L'économie d'un pays est d'autant plus prospère que l'horizon est clair, et que les règles du jeu sont respectées par tous les acteurs en présence, fisc compris.

Les entreprises françaises ne souffrent pas seulement de la pression fiscale, mais aussi de l'improvisation fiscale. •

Montebourg met le plan industriel entre de bonnes mains

Il a recruté de grands patrons pour faire croître le « made in France »

Il y a au moins au gouvernement un homme qui n'improvise pas et qui voit loin. C'est notre ministre du Redressement Productif. Arnaud Montebourg met une équipe de choc pour réaliser les 34 projets de la Nouvelle France Industrielle. C'est ce que souligne Le Figaro (mardi 8 octobre), qui donne les noms de quelques heureux élus : Carlos Ghon (Renault), Antoine Frérot (Véolia), Olivier Plou (Gemalto) et quelques autres belles affiches du CAC 40.

Cette initiative s'inscrit dans « le plan des investissements d'avenir » conçu par Louis Gallois, un plan doté au départ de 1,7 milliards d'euros et centré autour de 34

projets. Il va de soi que seuls de grands directeurs de très grandes entreprises peuvent savoir ce qui est bon pour l'industrie française. Les PME, les TPE : des amateurs ! Le marché : myope, il ne peut voir plus loin que le court terme !

Il y a eu dans l'histoire de la planification soviétique une période connue sous le nom de « plan des directeurs » : le Parti avait écarté de la direction du Gosplan les sovkhozes et les séides du communisme pour les remplacer par de grands ingénieurs à la tête de très grandes agglomérations industrielles : les kombinats. Galbraith, dans le Nouvel Etat Industriel, avait fait le parallèle avec la con-

centration des entreprises américaines, et se réjouissait de la perspective de convergence entre l'Est et l'Ouest. Hélas, le sort s'est acharné sur les dinosaures soviétiques et américains, c'est l'extraordinaire dynamisme de petites et moyennes entreprises qui ont poussé la croissance aux Etats Unis et pas tellement dans l'industrie.

Mais, comme toujours, ce qui a échoué ailleurs va réussir en France. D'ailleurs, le but de la planification industrielle n'est-il pas « d'augmenter la part de marché de la France dans le monde », créant ainsi 45 milliards de produit et 480.000 emplois d'ici 2020 : voilà du sérieux. •

Demandez le Programme

La priorité donnée au logement social explique la faiblesse de l'investissement locatif privé. J'ai également évoqué tous les obstacles que rencontre celui qui veut bâtir pour louer : pénurie foncière, réglementation, manque de crédits. Finalement, je me pose la question : est-il rentable d'être bailleur ? Pour en finir avec la crise du logement, il faut libérer le marché de l'immobilier et assortir au bail les obligations contractuelles de droit commun.

Jacques Garello

Etre bailleur est d'un faible rapport financier. La rentabilité est encore diminuée par les risques locatifs, accrus par une législation inique. Les revenus nets sont naturellement fonction des loyers, de la fiscalité et des coûts de la location.

L'encadrement des loyers

Les parties ont-elles toute liberté de fixer les loyers ? La question s'est toujours posée en ce qui concerne le renouvellement des baux ou les relocations. Dans les zones « tendues » (définies par l'administration), la hausse des loyers doit s'aligner sur celle de l'indice de référence des loyers (IRL) qui n'est en fait qu'un dérivé de l'indice des prix à la consommation et ne tient donc aucun compte de la situation réelle des coûts de construction et d'entretien des immeubles. Après un retour à la pleine liberté des loyers (sauf en région parisienne), l'encadrement est à nouveau à la mode avec la loi Duflot appelée Alur (Accès au Logement et Urbanisme Renouvelé). Depuis le 1er août de cette année, dans 38 villes de France, un loyer ne peut dépasser 20% du loyer médian observé dans le quartier considéré. Cette observation est faite par plusieurs instances, sous l'œil vigilant du préfet : une réelle garantie de sérieux !

Une autre pénalité subie par le bailleur concerne les travaux de rénovation faits pendant la période de vacance. La hausse des loyers qui devrait normalement couvrir les coûts engagés est pla-

fonnée, ce qui est dissuasif pour le propriétaire et rend le parc locatif vétuste. Les logements non rénovés ne se louent pas. La vacance est également une menace pour le propriétaire, surtout depuis la loi Alur.

La fiscalité sur les revenus immobiliers

La fiscalité sur les revenus immobiliers n'est pas favorable à l'investissement locatif. Il y a eu l'intermède des dispositions de la loi Scellier, mais il est maintenant terminé. On revient donc à des impôts d'autant plus lourds qu'ils concernent les tranches supérieures et que l'impôt de solidarité sur la fortune demeure, alors qu'il a disparu dans pratiquement tous les pays européens.

Enfin, il est sérieusement question d'alourdir les impôts sur les plus values immobilières, ce qui est un double scandale : d'une part ces plus values sont souvent le résultat de l'entretien et de l'amélioration des logements, d'autre part, les plus values sont un stimulant indispensable du marché immobilier : pourquoi investir si l'on perd à la revente ? Rémunérer un capital placé est une nécessité.

Les risques locatifs

Les rapports entre bailleurs et locataires ne sont pas très favorables aux propriétaires. Les baux sont étroitement réglementés, leur durée et leurs clauses principales fixées par la loi sans considération

de la volonté des parties. Dans certains pays, on pratique des baux de courte durée qui ne sont pas nécessairement renouvelables. C'est interdit en France.

La pire des choses est cependant le sort réservé aux bailleurs en cas de conflit avec les locataires. L'idéologie de la lutte des classes a triomphé ici : le propriétaire est traité comme un possédant exploitant, imposant ses conditions au malheureux locataire exploité. Les tribunaux sont sensibles à cette « asymétrie ». Est-il possible d'expulser un locataire ? Même s'il ne satisfait pas à ses obligations contractuelles (loyer impayé, dégradations, troubles de voisinage), il bénéficiera de protections nombreuses et la procédure durera des mois pendant lesquels le bailleur ne recevra aucun loyer ni aucune compensation.

Ces « risques locatifs » diminuent considérablement la rentabilité de l'immobilier locatif. Pour rassurer les propriétaires, le gouvernement avait promis en 2010 de se porter garant. Mais la « garantie des risques locatifs » (GRL) est devenue en peu de temps si coûteuse pour les finances publiques qu'elle a été abandonnée. Les leçons de cet échec n'ont pas été tirées et c'est aujourd'hui le GUL (Garantie Universelle des Loyers) que programme Mme Duflot pour l'année 2016. En fait les garanties ne sont pas données aux propriétaires mais aux locataires : ils n'auront plus de caution à donner et bénéficieront de la mise en location de logements vacants.

Quant aux impayés, ils seront couverts par une cotisation imposée aux locataires et aux propriétaires « à part égale », mais on ne sait rien des modalités de ce prélèvement, ni de sa gestion, ni du montant d'éventuelles indemnités.

On le comprend : les relations entre bailleurs et locataires ne sont plus celles d'obligations réciproques librement contractées, mais celles de contraintes législatives et réglementaires pesant principalement sur les propriétaires immobiliers. Les locataires, de leur côté, se voient encouragés dans la voie de l'impunité et de l'irresponsabilité.

Le rôle subsidiaire du logement social

On n'aura pas réalisé le moindre progrès tant que l'on continuera à miser sur le « tout social ». A l'origine, le rôle des HLM était d'assurer provisoirement un logement à ceux qui n'avaient pas les moyens de payer un loyer au prix du marché (un chèque logement aurait été bien préférable !). Le provisoire est devenu définitif : on s'installe pour 12 ans en moyenne ! Et habitent dans des HLM des gens qui pourraient très bien payer un loyer courant.

A l'heure actuelle, les coûts prohibitifs d'une réglementation qui privilégie le logement social et les aides financières accordées au parc public constituent une concurrence déloyale pour l'immobilier locatif privé, qui est pourtant la seule solution à la crise du logement.

Il faut d'abord faire respecter le plafond d'attribution des HLM. Ceux qui occupent indûment une HLM auront un délai pour la quitter ou s'en porter acquéreurs. En

effet, les HLM doivent être privatisées, comme en Angleterre, pour être vendues soit à des particuliers soit à des sociétés qui procéderont à la rénovation et à la revente des appartements.

La loi SRU doit être abolie et le législateur devrait au contraire fixer un quota maximum de logements sociaux dans une commune.

Les ressources financières doivent aussi être transférées vers le parc privé, en mettant fin à l'aide à la pierre, actuellement accordée aux constructeurs de logements sociaux, au profit de l'aide à la personne.

La réglementation foncière doit être totalement révisée en zones urbaines: suppression des zonages ainsi que des coefficients d'occupation des sols, disparition des permis de construire et révision de la réglementation sur les opérations de démolition/reconstruction.

La fiscalité des revenus de l'immobilier locatif doit être alignée sur celle des autres revenus, les investissements doivent être totalement déductibles (et pas seulement les intérêts des emprunts). D'ailleurs, il faut supprimer toute fiscalité sur le patrimoine (ISF, droits de succession et de mutation, plus value, épargne).

Enfin, il faut mettre fin à la rigidité des baux, leur redonner un caractère de vrais contrats aux clauses de durée et de prix librement débattues (baux à durée déterminée, baux de courte durée).

Le logement, un bien marchand

Il y a une logique à ces réformes : le logement n'est pas un service public, mais un bien marchand.

Certes, le logement est un produit de première nécessité, mais pas davantage que la nourriture. A-t-on proposé un pain social ou une viande populaire ? Comme pour la plupart des biens et services, le marché est la meilleure façon de connaître les besoins de chacun et de les satisfaire du mieux possible, en affectant les ressources productives là où le désire la communauté des consommateurs. Les prix jouent leur rôle à la fois indicatif des déséquilibres et incitatif des innovations. Peut-on substituer à ces subtils enchaînements la seule décision administrative et politique ? Les planificateurs et législateurs savent-ils mieux que vous ce qui vous convient en matière de logement ?

Se loger, c'est un choix libre et responsable, il appartient à la sphère privée, au choix personnel.

Il est indispensable de laisser ce choix aux Français puisque, en moyenne, ils dépensent un tiers de leur budget au logement et à son équipement. Peut-on traiter à la légère des décisions financières si lourdes et qui déterminent le cadre de vie personnel et familial ? Les régimes totalitaires ont toujours développé le logement collectif, car c'est le meilleur moyen de tuer la vie familiale et de créer l'univers désespérant de la massification et de la grégairisation.

La destruction ou le dérèglement du marché conduit à l'apprentissage du collectivisme, qui se fait aussi à l'école, et produira des individus parfaitement formatés pour la pensée unique et la servitude à l'égard de l'Etat Providence.

Le programme libéral est celui du libre choix, de la diversité et de la créativité. •



Invitation au Forum des libertés 83

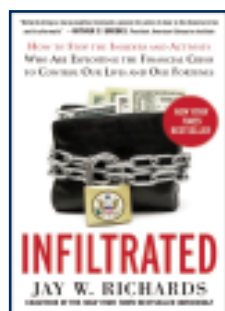
Le premier Forum des libertés, organisé sous l'égide de l'ALEPS par l'Union Patronale du Var, le Medef et la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, aura lieu le

**jeudi 17 octobre à 18h30
à l'Espace Liberté à Toulon**

Le forum sera inauguré par *Jacques Garelli* et animé par *Maître Jean Philippe Delsol*, administrateur de l'IREF et de l'ALEPS, auteur du best seller « *A quoi servent les riches* », publié récemment avec Nicolas Lecaussin chez Lattès.

Tous ceux qui sont désireux de participer à la renaissance de la société civile, sont conviés à participer à cette rencontre, qui est la première d'un cycle de 4 conférences. La seconde portera sur les dérives et l'avenir du modèle de Sécurité sociale à la française, la troisième sur la mondialisation et la quatrième sur l'arbitraire fiscal. Mais nous vous donnerons davantage de détail dans nos prochaines Nouvelles Lettres.

Inscriptions et informations : par mail à communication@upv.org ou par téléphone au 04 94 09 78 75.



Infiltrated

Jay W. Richards

Voici un ouvrage qui mériterait d'avoir son pendant en français. L'auteur, Senior Fellow au Discovery Institute, déniche les profiteurs de la crise de 2008.

Nombreux sont ceux qui ont exploité la crise pour infiltrer le système économique américain et le pervertir, tant au niveau national que local. De hauts fonctionnaires ou des politiciens se sont transformés en sauveurs de l'économie US. Ils s'en sont pris aux banques et à la finance ; les accusant d'être à l'origine de la crise. Ils ont critiqué les riches en demandant la hausse des impôts. Ils ont invoqué la défense des plus démunis afin de faire marcher la machine à crédit incarnée par les deux ogres parapublics, Freddie Mac et Fannie Mae, dont la survie dépend de l'argent des contribuables. On a mis en place de nouvelles réglementations afin de « punir » les institutions financières.

Un excellent exemple est la loi Dodd-Franck de 2010. Au nom de la protection des consommateurs, on a bureaucraté encore un peu plus le système de financement des entreprises. On a créé le Consumer Financial Protection Bureau (CFPB), nouvelle administration censée réglementer le système financier : à la fin de l'année 2012, ce Bureau avait un budget de 500 millions de dollars et 1 300 employés. Un Rapport de la Chambre des députés a estimé que les réglementations dues à ce Bureau ont augmenté les coûts du crédit de 17 milliards de dollars et contribué à la suppression d'environ 150 000 emplois.

Finalement, ce sont les individus et les entreprises qui ont le plus eu à souffrir des « réformes » et du « stimulus » de l'après-crise. La route vers l'enfer est toujours pavée de bonnes intentions...

Bogdan Calinescu

Jay W. Richards, Infiltrated, McGraw Hill Education, 2013



« Médias et Libéralisme en France »



Ce sera le thème du *Forum* organisé mercredi prochain à l'issue de l'Assemblée Générale de l'ALEPS.

Ce Forum sera animé par *Eric Brunet* (Radio Monté Carlo - BFM TV), lauréat du Prix de la Chronique économique, et par le *Professeur Francis Balle*, ancien Chancelier de l'Université de Paris et ancien membre du CSA.

Vous êtes tous invités à participer à ce Forum, ouvert non seulement aux membres et sympathisants de l'Aleps, mais aussi à tous ceux qui trouvent inadmissible que les grands médias radios-télévisés ignorent systématiquement les idées de la liberté et ceux qui les diffusent.

Pourquoi cette exclusion ? Que faire pour informer le Grand public ?

mercredi 16 octobre à 18 h 30

au 4 bis, rue du Colonel Moll, Paris 17ème (métro Argentine)
(cabinet Delsol-Avocats)

Renseignements et inscriptions : aleps.contact@gmail.com